

LA SECTION PLONGÉE DE L'A.S. PARIS 6

A l'origine (en 1962) l'objectif de la section était de former à la plongée sous-marine les étudiants destinés à l'Océanographie.

Aujourd'hui elle est ouverte aux étudiants de toutes les disciplines mais aussi aux enseignants, chercheurs et autres membres du personnel de l'Université.

Ses objectifs ont évolué tout en conservant une forte coloration "Biologie marine" grâce à la présence de spécialistes dans son encadrement. Affiliée à la Fédération Française d'Études et Sports Sous-Marins (F.F.E.S.S.M) elle assure la formation à tous les niveaux de plongeurs. Ceux qui envisagent de devenir moniteur y sont vivement aidés et encouragés.

(Formations en internes et subventions).

LA PISCINE:

Piscine Jean Taris

16 rue Thouin (5^{ème})

Entre le Panthéon et la Place de la Contrescarpe, (métro Place Monge ou C^{al} Lemoine, RER Luxembourg).

Mardi soir Samedi soir de 21h à 22h30 et de 18h00 à 20h00

LA FOSSE DE PLONGÉE

Pour finaliser son N1, se préparer aux N2 et 3 ou encore entretenir ses compétences techniques

Centre aquatique Pajeaud 104 rue Adolphe Pajeaud, Antony Lundi de 21h00 à 22h00 (calendrier donné au cours de l'année)

(Plus de détails sur le site Web www.pmp6.fr)

LE CERTIFICAT MÉDICAL

Certificat d'absence de contre-indication (CACI) à la **pratique de la plongée sous-marine**, délivré par un médecin généraliste (Formulaire spécial sur le site) à remettre obligatoirement lors de l'inscription.

LA COTISATION

En plus de la cotisation de base à l'A.S., une contribution supplémentaire est demandée par la section plongée pour assurer l'achat, l'entretien et le renouvellement du matériel, et payer la location des bassins.

Étudiants	45 + 65 €	total 110€
Personnel	55 + 85€	total 140€
Anciens	65 + 95€	total 160€

chèque ou CB à partir du 4 septembre au bureau de l'A.S.

LES STAGES ET SORTIES

Puisque l'objectif du plongeur est l'exploration de la mer, et que c'est dans l'eau de mer qu'on apprend véritablement la plongée, la section organise des stages et week-end à des tarifs qui restent à la portée des étudiants.

Leurs lieu et date sont annoncés à la piscine, à l'A.S., sur le site Web, ainsi que par mail.

Ces stages s'adressent en priorité aux membres de la section, mais, en fonction des places vacantes, ils sont ouverts à tous.

Pour information, le tableau ci-dessous rappelle quelques stages organisés en 2018/19, avec des indications de coût en **pension complète**. (Le transport et la location éventuelle de la combinaison n'étant pas compris) :

Lieu	Date	Nb J	Plongées	Coût
Groix	Avril	2 j	4	75 €
Banyuls	Pâques	10 j	18	550 €
Carantec	Ascension	4 j	8	175 €
Carantec	Pentecôte	3 j	6	135 €
Banyuls	Juil/Août	11 j	18	605 €
Dieppe	Septembre	2 j	3	130 €
Plougasnou	Novembre	2 j	8	280 €

LE MATÉRIEL PERSONNEL À ACQUÉRIR PAR LES DÉBUTANTS

Quoi acheter?

Pour la piscine et la mer :

Un masque petit volume : 15-35 €
Une paire de palmes de plongée : 30-50 €
Un tuba rigide à gros diamètre : 8-15 €

Plus de conseils en consultant le catalogue du vieux campeur à l'A.S.

Où acheter?

- Au vieux campeur Plongée : Bons d'achat en vente à l'A.S (18% de remise).
- Décathlon
- SIMAME (Rue de la Roquette 11^{ème})
- FADIS (2 rue Brunel 17^{ème})

LES FORMATIONS

La section plongée de l'A.S Paris 6 est affiliée à la Fédération Française d'Etude et Sports Sous-Marins (F.F.E.S.S.M), ellemême affiliée à la C.M.A.S (Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques) et délivre les brevets de ces fédérations.

Les différents brevets, pour leur partie pratique sont préparés tout au long de l'année, l'hiver en piscine et fosse, en mer à la belle saison.

Les cours théoriques qui leur sont associés ont lieu à Jussieu ou sur le lieu des stages.

La licence FFESSM

Pour pouvoir prétendre à un brevet, il faut être licencié à la F.F.E.S.S.M. La licence est délivrée à l'A.S uniquement, au moment du passage de l'examen relatif au brevet préparé.

Elle est aussi requise pour la pratique de la plongée dans la plupart des clubs sur les côtes françaises.

La licence est vendue par l'A.S à prix coûtant.

Pour l'année 2019-20, son coût est de 40,5 €

Le Niveau 1

Sa préparation consiste en l'apprentissage des techniques qui permettent au plongeur d'assurer sa propre sécurité en immersion.

Le plongeur N1 peut évoluer jusqu'à 20 m encadré par un guide.

Le N1 est préparé en piscine pendant l'hiver, une validation en mer est organisée au printemps.

Il nécessite un enseignement théorique d'1h1/2.

Le Niveau 2

La formation au "plongeur autonome N2" couvre un ensemble de techniques de nage, d'apnée et de plongée (notamment la remontée d'un camarade en difficulté) qui permet d'évoluer en autonomie jusqu'à 20 m, ou encadré par un guide jusqu'à 40 m.

Il est préparé en piscine pour la partie sans scaphandre, en fosse pour la plongée.

Il est finalisé en mer et nécessite une 20aine de plongées préparatoires au moins.

Le stage de 10 jours organisé à Pâques est dédié à sa validation.

Les connaissances théoriques requises sont apportées en 5 cours d'1h 1/2.

Le Niveau 3

Le "plongeur autonome N3" est un N2 ayant acquis les techniques qui lui permettent d'évoluer **en autonomie jusqu'à 60 m.**

Pour y prétendre, il faut avoir suivi la formation au secourisme en plongée.

Les connaissances théoriques nécessaires sont un peu plus importantes que pour le N2.

Il est préparé en piscine pour la partie sans scaphandre, en fosse pour la plongée.

Il est finalisé en mer et nécessite une bonne expérience des plongées profondes avec un guide.

Le Niveau 4

Il est utile à ceux qui se destinent au monitorat.

On peut y prétendre en étant titulaire du N3 et de la formation au secourisme avec une solide expérience et une bonne condition physique.

Le "plongeur Capacitaire N4" est un guide de palanquée.

Il a les compétences qui lui permettent d'emmener en exploration des plongeurs N1 jusqu'à 20 m ou N2 jusqu'à 40 m.

Une formation spécifique peut être mise en place selon la demande.

Le Secourisme

Les moniteurs peuvent aussi former aux réactions face aux accidents de plongée et délivrer une compétence spécifique (RIFAP) nécessaire notamment au passage des N3, N4 et Initiateur.

Une ou deux formations sont organisées chaque année pour les adhérents de l'A.S.

L'Initiateur

C'est le premier brevet d'encadrement.

On peut y prétendre lorsqu'on est plongeur N2.

Il permet alors de former des débutants au N1 en piscine.

Lorsqu'on est titulaire du N4, on peut participer à la formation des plongeurs N2 en mer.

Dates des formations sur le site de la FFESSM.

QUELQUES CHIFFRES DE LA SECTION

• Nb de Plongeurs/an : > 100

• Nb de *Plongées mer/an :* > 1500

Brevets 2018-19
préparés et acquis
au sein de la section
23 Niveaux 1
Niveaux 2
Niveau 3

L'encadrement

~25 moniteurs bénévoles brevetés d'état ou fédéraux dont :

1 Initiateur club

7 Moniteurs 2nd degré

6 Moniteurs 1er degré

>15 Initiateurs

Formés à la section, ils sont étudiants ou anciens étudiants, enseignants, chercheurs et techniciens.

Le matériel

Organisation de stage en autonomie complète (Scaphandres, bateaux, compresseurs)

CONTACTS

Responsable de la section :

David Holleville: david.holleville@obspm.fr

Délégués de la section :

Ariane Chotard & Carla Geisen: delegues@pmp6.fr